

---

Séance du 10 mai 2022

---

**N° 2022.05.08**

**Objet : ENVIRONNEMENT – Contrat d’entretien d’espaces paysagers par Eco-Pâturage – Rue des Grands Champs**

**Date de Convocation** Le dix mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le quatre mai deux mille vingt-deux, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.  
Le 04 mai 2022

**Nombre de conseillers** **Etaient présents :**  
M. Laurent RICHARD, Maire,  
En exercice : 26 Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD,  
Mme Katia PREVOST, Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,  
Présents : 18 M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, M. Alain JAOUEN,  
M. Alain BARON, Mme Martine DELIGEON, Mme Sophie RANDUINEAU,  
Représentés : 06 M. Dominique GALLOT, Mme Dominique BOSA, Mme Christelle ROMEO,  
Mme Karine WITTMANN-TENEZE, M. Hervé CALAS, Mme Nathalie GANGNEUX,  
Votants : 24 Conseillers Municipaux.

**Pouvoirs :**  
M. Frédéric GRILLET à Mme Dominique BOSA,  
M. Philippe BEAUVAIS à M. Laurent RICHARD,  
M. Alain SALMON à Mme Guylène BIGOT,  
Mme Katia CHAUVET à Mme Martine DELIGEON,  
Mme Mélanie BERLU PERREUX à Mme Guylène BIGOT,  
Mme Silvia GOHIER-VALERIOU à Mme Katia PREVOST.

**Absentes excusées :** Mme Béatrice ODINK et Mme Cécile CHEMINEAU.

**Secrétaire de séance :** Mme Katia PREVOST

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans un objectif de durabilité environnementale, la municipalité souhaite substituer en partie, l'entretien mécanique de certains de ces espaces verts selon une gestion par éco-pâturage, technique de gestion complémentaire des espaces verts par des animaux rustiques.

Après la réalisation d'une étude technico-économique par la SAS BELE Pâturage, il apparaît que le pâturage par des moutons s'avère être adapté à ce type de milieux et aux objectifs de gestion envisagés.

Le site retenu est concerné par la zone NI du Plan Local d'Urbanisme des parcelles BM 0030 et BM 0258, d'une superficie totale de 9.335 m<sup>2</sup>, se situant sur les bassins d'orages de la rue des Grands Champs :

- BM 0030 de 1.158 m<sup>2</sup>
- Zone NI de la parcelle BM 0258 de 8.177 m<sup>2</sup>

Le secteur NI du Plan Local d'Urbanisme est créé pour identifier les espaces verts et de détente existants ou à créer, et ceux à vocation d'équipements sportifs et de loisirs localisés hors zone inondable.

Ces parcelles seront entretenues selon cette méthode du 15 mars au 15 novembre et pour une durée de 5 ans.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

**Vu** le projet de contrat avec la SAS BELE Pâture annexé à la présente délibération ;

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, décide, par 20 voix pour et 4 abstentions (M. Pierre LATOURRETTE, M. Alain BARON, M. Hervé CALAS et Mme Nathalie GANGNEUX)**

- **D'approuver** la conclusion d'un contrat d'entretien d'espaces paysagers par éco-pâturage avec la SAS BELE Pâture dans un objectif de durabilité environnementale sur les parcelles cadastrées BM 0030 et BM 0258 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer le contrat dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Laurent RICHARD**

